



Réunion des Délégués Syndicaux Centraux

22 septembre 2015

ACCORD D'INTERESSEMENT

Suite à la dénonciation d'un litige sur l'application de l'accord d'intéressement par une organisation syndicale, la commission des litiges composée par les parties signataires, à savoir les délégués syndicaux centraux CGT, FO, SNI-UNSA et la Direction, s'est réunie ce jour.

Chaque partie signataire a donné sa position sur l'objet du litige, à savoir le non-doublement de la prime pour certains salariés.

Pour sa part, le SNI-UNSA a rappelé que :

- les cas particuliers qui lui avaient été signalés par les salariés pour des absences régies par accords d'entreprise ou usages (rentrée scolaire, heures d'obsèques, retards déjà récupérés, ...) ont été réétudiés et régularisés comme évoqué lors de la réunion du CCE Extra du 9 juillet dernier, permettant ainsi le doublement de la prime pour les salariés concernés.
- l'accord a été appliqué dans ses termes.

En conclusion, aucune conciliation n'ayant été trouvée entre les parties, l'organe de contrôle (CCE) sera convoqué comme prévu dans l'accord d'intéressement.